



Déclaration liminaire CAPL Hors-Classe

Le SNEP-FSU continue de revendiquer une refonte de la grille indiciaire de la classe normale intégrant les indices de la hors-classe permettant à tous d'atteindre le nouvel indice 1067 qui prendra effet avec le PPCR. Sur ce dossier de la hors-classe, la mise en place du protocole PPCR à la rentrée prochaine ne changera sûrement pas grand-chose car le ministère a déjà indiqué qu'il ne passerait pas outre des avis défavorables pour l'accès à la hors classe.

Nous venons d'obtenir, avec la mise en place du protocole PPCR, un certain nombre d'avancées significatives :

- Le rythme en classe normale sera commun sur la très grande majorité des échelons.
- Le différentiel financier pouvant résulter de retards d'inspection sera très largement minimisé en classe normale.
- La "promouvabilité" à la hors classe se fera à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon et le ratio de la hors-classe sera modifié en conséquence et devrait atteindre entre 15 et 20%.

Rappelons que malgré la faiblesse du ratio, les contingents permettent à toutes et tous d'accéder à la hors classe. Tout autre résultat serait une politique délibérée de la hiérarchie d'exclure des collègues de cette promotion et de les faire partir en retraite sans avoir obtenu la hors-classe.

Le SNEP-FSU continue de se battre pour qu'il y ait une plus grande justice et une plus grande équité entre tous les collègues. Ce protocole PPCR n'est pas le remède à tous les maux, loin de là, mais il est une première étape importante, qui nous invite à continuer la bataille pour la revalorisation de nos salaires.

Par ailleurs la disparition de la CPA (Cessation Progressive d'Activité), pose des problèmes lourds pour les fins de carrières. Le SNEP-FSU prend à bras le corps ce dossier et intervient sur les questions de pénibilité dans la fonction publique

À Mayotte, il faut se réjouir que les 6 collègues concernés soient au 11^{ème} échelon. Cependant, un collègue partira en retraite sans être à la Hors-Classe.

Pour conclure, le SNEP-FSU Mayotte souhaite la bienvenue à M. BAYIG, nouveau DRH et secrétaire général adjoint du Vice-Rectorat.

Nous nous engageons à poursuivre le dialogue indispensable avec lui au bénéfice des personnels et du système éducatif, dans le respect de la réglementation en vigueur, mais aussi avec le bon sens indispensable à notre jeune département.

Les élu-e-s du SNEP-FSU Mayotte